



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

Appel d'offres ouvert n°06/2022/SNGFE

L'ACQUISITION ET LE RENOUELEMENT DE LICENCES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE (SNGFE)

Le mardi 15 novembre 2022 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, ayant pour objet l'acquisition et le renouvellement de licences informatiques au profit de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise sis au :

**Centre d'Affaires Boulevard Ar-Ryad
Hay Ryad 10100 – RABAT**

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Ainsi que sur le site de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise : www.tamwilcom.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **20 000,00 DHS (Vingt mille dirhams)**.

L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée comme suit :

Minimum : 654 300,00 DHS TTC (Six cent cinquante-quatre mille trois cents dirhams Toutes Taxes Comprises).

Maximum : 972 660,00 DHS TTC (Neuf cent soixante-douze mille six cent soixante dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Règlement des Achats de la SNGFE.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du siège de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

NB : Le Règlement des Achats de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise est téléchargeable sur le site : www.tamwilcom.ma